



CHEYRES - CHÂBLES

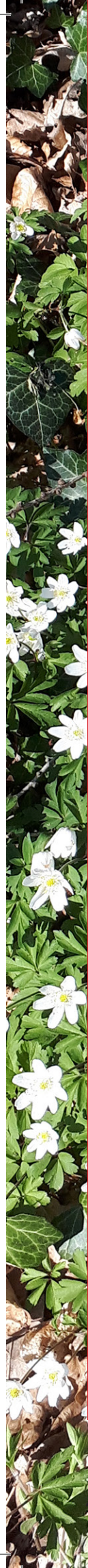
info

JUILLET 2021

LE MOT DU SYNDIC

Chèr(e)s habitant(e)s de Cheyres-Châbles,

Le 7 mars 2021 vous avez choisi vos nouvelles autorités pour la période législative 2021-2026. Vous trouvez dans ce numéro la composition des nouveaux organes législatifs et exécutifs ainsi que les diverses commissions associées. Les septante prétendants, dont vingt et une candidatures féminines démontrent que l'intérêt pour les affaires publiques est bel et bien présent dans notre commune et cela est très réjouissant. Permettez-moi de remercier toutes les personnes qui se sont mises à disposition de la collectivité et d'exprimer toutes mes félicitations aux élu(e)s. Je leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de leur mandat. Parallèlement, je remercie les sortants pour leur implication et



leur dévouement dans la vie politique communale et leur souhaite le meilleur avenir familial et professionnel possible.

Si une législature en chasse une autre, si les visages changent, les activités nécessaires à la gestion des affaires de nos deux magnifiques villages restent bien d'actualité. Alors que le Conseil communal s'est réuni le 19 avril, le Conseil général, quant à lui, s'est constitué le 3 mai. A cette occasion je félicite M. Raphaël Balestra de Châbles qui a été nommé président pour l'année à venir. Il vous adresse quelques mots dans le présent numéro.

Les organes législatif et exécutif sont le pivot central d'une commune. Pour le bien de la population, il est nécessaire qu'ils collaborent étroitement et travaillent de manière efficace dans un esprit d'ouverture, de transparence et de respect car une législature apporte son lot de choix à faire. Autant pour la fixation des priorités, que dans le domaine financier ou sur un plan politique plus large, les choix ne sont pas toujours faciles. Comme l'a justement dit M. Florian Monney, lors de la séance de constitution du Conseil général, s'il est facile à redire sur les autorités, il est plus difficile de s'investir dans la vie publique. Mais gardez à l'esprit une chose, c'est que les choix et les décisions de vos autorités sont dictés par l'intérêt public.

La nouvelle commune fusionnée de Cheyres-Châbles est en marche depuis le 1er janvier 2017. Il faut relever le travail déjà fourni par nos prédécesseurs durant cette première législature. Je pense notamment aux projets qui ont été mis en place, aux réorganisations, à l'adoption de la plupart des règlements, à la finalisation de dossiers initiés sous le régime des anciennes communes. En ce moment le projet de la ferme communale à Châbles retient particulièrement l'attention de toute la population. Son président, M. Stéphane Rey, vous apporte quelques explications sur ce magnifique projet dans le présent Cheyres-Châbles Infos.

Certes, l'organisation, les projets et les choix antérieurs ne sont et ne doivent pas rester figés dans le marbre. Il faut savoir, si nécessaire, les remettre en question, les faire évoluer avec le temps ou lorsque les circonstances l'exigent. Vos autorités vont tout mettre en œuvre afin que les choix d'aujourd'hui soient ceux qui vous procurent un cadre de vie encore plus agréable pour les années à venir. Comme nos prédécesseurs se sont attelés à le faire, nous allons continuer dans ce sens.

Suite aux dernières élections, les candidats ont discuté de l'organisation et de la répartition des dicastères au sein du Conseil communal. Avec les compétences des sept personnes réunies, nous nous sommes très vite mis d'accord sur ces sujets, ce qui nous a permis de nous constituer sereinement. Je remercie le doyen, M. Philippe Rapo qui a organisé et conduit cette séance constitutive.

Le nouveau Conseil communal a la chance de démarrer cette législature avec une équipe administrative et des collaborateurs rodés et compétents. La remise des dossiers entre les anciens et les nouveaux conseillers s'est effectuée cordialement et arrive à son terme. Actuellement, tous se familiarisent avec leurs dicastères, assimilent les processus de travail et s'assurent de la continuité des dossiers en cours. Dans un deuxième temps, le Conseil communal va s'atteler à définir une vision communale globale afin de définir les objectifs pour les 5 années à venir. Pour ce faire il va s'appuyer sur les travaux du projet des infrastructures communales conduit par le bureau Urbasol ; projet pour lequel la population et le Conseil général ont été étroitement impliqués. Vous pourrez ainsi identifier les orientations et les projets poursuivis par vos autorités.

Pour conclure, nous espérons tous que l'été qui est à nos portes chasse cette situation pandémique dont tout le monde se serait bien passé. Quoi qu'il en soit, profitons tout de même durant les prochaines semaines, dans le respect des règles sanitaires, des occasions qui se présenteront avant un retour à une vie normale que nous souhaitons rapide.

Au nom du Conseil communal je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, un bel été ensoleillé rempli de joie et de bonheur.

Votre syndic
Fabien Monney

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chèr(e)s habitant(e)s de Cheyres-Châbles,

Alors que les beaux jours s'installent et revêtent notre commune de ses plus beaux atours, la situation générale reste compliquée. C'est toutefois avec optimisme que nous pouvons envisager l'avenir.

En premier lieu, je tiens à remercier la population pour la confiance accordée lors des dernières élections communales. Avec une participation de presque deux tiers des citoyens, nous pouvons nous réjouir de cet intérêt.

Le nouveau Conseil général s'est organisé en séance de constitution le 3 mai dernier. Suite à des discussions constructives préalables entre les groupes, les différents postes et commissions ont été attribués tacitement. Ainsi, chaque membre du Conseil général a trouvé une place dans une commission. Je me réjouis d'ores et déjà de pouvoir travailler ensemble pour le bien de notre commune.

Les premières étapes de cette législature vont être la constitution des différentes commissions, l'organisation de l'activité du Conseil général et l'établissement du calendrier avec les grandes échéances de l'année à venir.

En tant que président, il me tient à cœur de pouvoir permettre un bon début de législature. Il y a trois éléments principaux que j'aimerais promouvoir : un dialogue franc dans des débats libres et ouverts, une vision à long terme pour le bien commun de tous nos habitant(e)s et résident(e)s et le maintien d'une relation constructive avec le Conseil communal.

Enfin, je tiens à vous adresser, cher(e)s habitant(e)s et résident(e)s de Cheyres-Châbles, de belles balades et grillades à défaut d'embrassades, qui elles, devront attendre encore un peu.

Raphaël Balestra
Président du Conseil général

CONSEIL GÉNÉRAL

Nous vous informons que les séances du Conseil général se dérouleront à la grande salle de CHEYRES jusqu'à nouvel avis.

VOICI LES DATES À RETENIR POUR 2021-2022 :

Lundi 27 septembre 2021

Lundi 13 décembre 2021

Lundi 4 avril 2022

Lundi 27 juin 2022

Information à conserver précieusement !

Dorénavant, le tractanda ne fera plus l'objet d'une distribution sous la forme d'un tout-ménage. Il sera affiché au pilier public, publié sur le site internet ainsi que dans le Feuille officielle uniquement.

Nous vous rappelons que les documents liés au Conseil général demeurent disponibles au bureau communal ou sur le site de la commune www.cheyres-chables.ch

Sous l'onglet Accueil > Pilier public > Assemblée – Procès-verbaux séances de CG

CONSEIL GÉNÉRAL

LISTE DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX

Balestra Raphaël, Président
Sauteur Ludovic, Vice-président
Hänggeli Laetitia, scrutatrice
Demierre Alexandre, scrutateur
Castioni Patrick, scrutateur
Grandgirard Janine, scrutatrice suppléante
Chanez Yves, scrutateur suppléant
Muller Nadia, scrutatrice suppléante
Arnold Pascale
Balimann Erwin
Brülhart Jonas
Cantova Sébastien
Carrard Michaël
Chanez Daniel
Chanez Denis

Chanez Magali
Delley Stéphane
Dumusc Sébastien
Fontana Dylan
Hayoz Volery Mary-Anne
Märki Baptiste
Märki Daniel
Marti Laure
Monney Florian
Pillonel Bernard
Pillonel Patrick
Poyet Jérôme
Riedo Nicolas
Rouiller Fabrice
Wyss Gérard

L'intégralité des Autorités est disponible sur le site de la commune www.cheyres-chables.ch
Sous l'onglet Accueil > Autorités > Conseil général



COMMISSIONS

Bureau du Conseil général

Balestra Raphaël, Président
Sauteur Ludovic, Vice-président
Hänggeli Laetitia, Scrutatrice
Demierre Alexandre, Scrutateur
Castioni Patrick, Scrutateur
Grandgirard Janine, Scrutatrice suppléante
Chanez Yves, Scrutateur suppléant
Muller Nadia, Scrutatrice suppléante
Ghalouni Stéphanie, Secrétaire (secrétaire communale)

Commission financière

Chanez Daniel, Président
Rouiller Fabrice, Vice-président
Fontana Dylan, Secrétaire
Arnold Pascale, Membre
Cantova Sébastien, Membre
Pillonel Bernard, Membre
Riedo Nicolas, Membre

Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie

Rey Stéphane, Conseiller communal, Président
Monney Fabien, Syndic, Vice-président
Brülhart Jonas, Membre
Carrard Michaël, Membre

CONSEIL GÉNÉRAL

Delley Stéphane, Membre
Märki Baptiste, Membre
Poyet Jérôme, Membre
Cuany Romain, Secrétaire (responsable technique)

Commission de naturalisations

Chanez Denis, Président
Dumusc Sébastien, Vice-président
Hayoz Volery Mary-Anne, Secrétaire
Balimann Erwin, Membre
Märki Daniel, Membre
Pochon Bernard, Conseiller communal, Membre
Wyss Gérard, Membre

Commission de bâtisse – ferme communale

Rey Stéphane, Conseiller communal, Président
Darcey Christina, Conseillère communale, Vice-présidente
Brülhart Jonas, Membre
Monney Florian, Membre
Pillonel Patrick, Membre
Chablais Olivier, Architecte
Fischer Olivier, Architecte
Cuany Romain, Secrétaire (responsable technique)

Commission locale du feu

Rey Stéphane, Conseiller communal, Président
Monney Fabien, Syndic
Cuany Romain, Responsable technique communal
Pillonel Raphaël, Commandant du CSP
Conus Samuel, Premier lieutenant du CSP

L'intégralité des Commissions est disponible sur le site de la commune www.cheyres-chables.ch
Sous l'onglet Accueil > Autorités > Commissions

DERNIÈRES DÉCISIONS :

Quelques décisions importantes prises lors des dernières séances de CG :

- Aménagement de zones 30 km/h : secteurs école, Pointus et Crevel à Cheyres
- Approbation des comptes 2020
- Approbation du budget de résultats 2021
- Création d'un fonds de solidarité lié à la pandémie de la Covid 19
- Approbation du règlement relatif à la distribution d'eau potable
- Approbation du crédit d'étude de CHF 45'000 pour la réfection du chemin Pré-de-la-Vigne à Cheyres
- Approbation du crédit d'étude de CHF 64'000 pour la suppression du réservoir de 1949 et la rénovation du réservoir de 1969

L'intégralité des procès-verbaux des séances du Conseil général est disponible au bureau communal ou sur le site de la commune www.cheyres-chables.ch

CONSEIL COMMUNAL

Liste des Conseillers communaux et leurs dicastères



Monney Fabien, Syndic
Administration générale,
Ordre public, Service du feu,
Agriculture et Forêts



Rapo Philippe, Vice-syndic
Finances, Culture, Sports, Loisirs,
Manifestations (excepté Fes-
ti'Cheyres), Cheyres-Châbles Info



Bise Sébastien
Routes (parcs et chemins /
voirie), Déchetterie,
transports publics



Cornioley Christian
Routes, éclairage public, appro-
visionnement en eau, épuration
des eaux, réseaux souterrains



Darcey Christina
Crèche, Petite enfance,
Ecoles, Accueil extra-scolaire
et Formation professionnelle



Pochon Bernard
Santé, Social, Ports, Tourisme,
gestion de la Sarcelle et de la
Capitainerie, Festi'Cheyres



Rey Stéphane
Bâtiments communaux, Aménagement des cours d'eau
et ruisseaux, sites pollués, Cimetière, Aménagement du
territoire et Police des constructions

L'intégralité des Autorités est disponible sur le site de
la commune www.cheyres-chables.ch
Sous l'onglet Accueil > Autorités > Conseil communal



BRÈVES DE CONSEIL

ADMINISTRATION COMMUNALE

STÉPHANIE GHALOUNI : NOUVEAU VISAGE À L'ADMINISTRATION

Elle a un animal fétiche, le chat, avec lequel elle partage le besoin d'autonomie, d'espace vital mais aussi le goût des autres, de l'observation, des échanges et d'une forme de sérénité. « J'ai toujours eu de l'intérêt pour l'administration publique » relève celle qui est désormais la secrétaire de la Commune de Cheyres-Châbles, officiant aussi bien au bureau qu'au conseil communal et au conseil général.

Domiciliée à Morens, cette Broyarde d'adoption et de cœur a donc fait, en toute logique, comme le chat. Après avoir créé et exploré son territoire, elle en a élargi les frontières. Née à Orbe, Stéphanie Ghalouni grandit à Yverdon, suit l'Ecole de commerce de Lausanne. Professionnellement, elle côtoie d'abord le monde bancaire avant de travailler pour une entreprise de construction puis, durant plusieurs années heureuses, dans l'administration publique de la capitale vaudoise, au Service Parcs et Domaines, une fonction en lien avec la gestion des aménagements extérieurs, du patrimoine arboré, la création de la fameuse « coulée verte », couloir forestier créé au cœur de la ville en lieu et place de l'ancien métro désormais enterré. Stéphanie Ghalouni se qualifie volontiers de curieuse : « J'ai besoin d'être stimulée intellectuellement, de découvrir de nouveaux domaines, de me confronter à de nouvelles situa-



tions. J'ai aussi besoin de comprendre les raisons des décisions pour pouvoir les appliquer avec un sens des responsabilités qui me tient à cœur. Je suis très organisée et méthodique... peut-être trop ? » Pour l'instant du moins, ces qualités sont indéniablement un atout. Engagée en début d'année, cette femme à l'assurance tranquille découvre peu à peu les différentes facettes de son poste. Il y a de quoi faire. Mais pas de quoi lui faire peur. « Ce travail me passionne : je l'apprivoise peu à peu mais j'en comprends les enjeux et me sens capable de les relever, en interaction avec les autres... » Autonomie, observation, échanges ? Il y a tout de même une entorse à sa connexion avec les chats : si Stéphanie Ghalouni aime la marche en forêt, la lecture, sa maison, elle aime aussi l'eau, le lac et ses paysages sans cesse renouvelés. Pas peur de se mouiller.

Nous lui souhaitons le meilleur au sein de notre commune, de l'ensemble de ses employés, des citoyennes et citoyens et de leurs autorités.

BRÈVES DE CONSEIL

ADMINISTRATION COMMUNALE



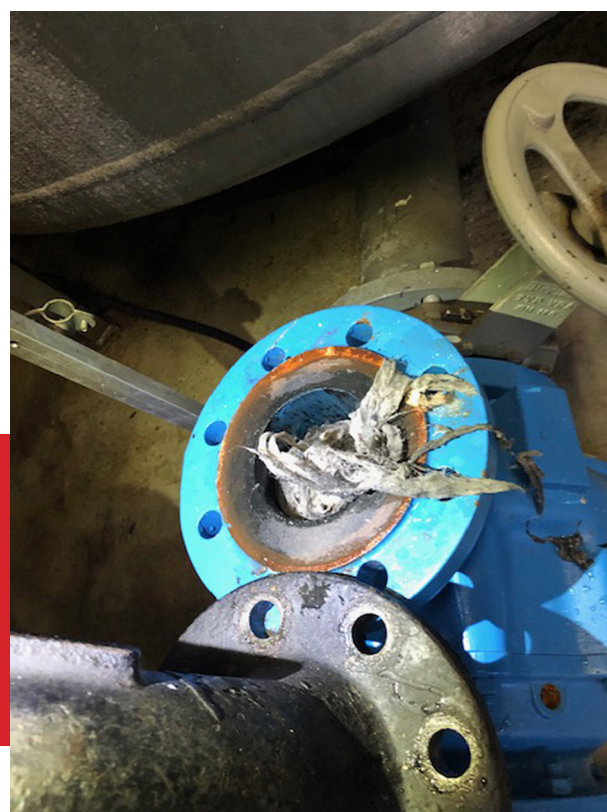
THÉO DESSARZIN, NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL

Il a le sourire quand il évoque ses rêves de gosse : être pompier et travailler à l'extérieur ! A peine âgé de 22 ans, Théo Dessarzin les aura réalisés. Ce natif de Lully vient d'être incorporé au Centre de renfort d'Estavayer et, surtout, il a été engagé voici quelques mois au Service « Parcs et Chemins » de notre commune. « J'ai toujours voulu faire un métier de service au public, à la collectivité, qui soit à la fois proche de la nature et technique » explique-t-il. Après un apprentissage d'agent d'exploitation - profession récente qui englobe aussi bien les travaux de la voirie que les travaux d'entretien intérieur, il s'engage pendant quelques mois dans une entreprise de maçonnerie « pour voir comment on construit, afin de mieux savoir comment entretenir par la suite ». Suivent quelques mois dans le service technique d'un hôpital de La Côte. Puis est venue, l'été passé, l'opportunité de postuler à Cheyres-Châbles, ce qu'il ne regrette pas du tout : « Entre l'entretien des bâtiments, des routes, des espaces verts et de certaines infrastructures, ce métier est très diversifié. On passe d'un domaine à l'autre et c'est très stimulant ! » Souvent dissimulé par le masque, son visage n'est pas encore très familier aux habitants des lieux mais cela ne va pas durer. Un brin timide mais passionné par ce qu'il fait, Théo Dessarzin s'est bien intégré dans l'équipe et se réjouit de faire plus ample connaissance avec chacune et chacun. Ses hobbies ? Le unhockey et l'équitation. Energie et nature. Rêves de gosse. Bienvenue à lui !

EVACUATION DES EAUX USÉES

L'évacuation des eaux usées s'effectue, sur l'essentiel du territoire communal, par système gravitaire. Les quartiers des bords du lac, cependant, nécessitent une installation de pompes qui, en se relayant, permettent cette évacuation par système Vacuum. Récemment rénové, ce système complexe et efficace ne peut fonctionner qu'à la condition que les pompes ne soient pas bloquées ou bouchées. Il arrive fréquemment que des objets (serviettes hygiéniques, torchons, serpillères, entre autres intrus) provoquent des pannes et interrompent l'évacuation, causant des dommages au matériel et des inconvénients aux habitants que l'on pourrait alors qualifier de... « débordés ».

Les WC ne sont pas des poubelles. Nous vous rendons attentifs, une fois encore, à la nécessité de ne pas y jeter des objets qui n'y ont pas leur place.



BRÈVES DE CONSEIL

FERME COMMUNALE

La commission de bâtisse se réjouit de vous donner un aperçu des travaux de rénovation de la ferme communale. Après une longue attente en 2020 due principalement au COVID, à la nécessité d'augmenter l'enveloppe budgétaire et en raison de la longue et fastidieuse procédure de mise à l'enquête, le permis de construire est arrivé le 11 janvier dernier. Même si, au bénéfice d'une autorisation anticipée, certains travaux de sécurisation et d'assainissement avaient déjà débuté en décembre, l'arrivée de ce sésame a marqué le début des travaux de rénovation proprement dits.

Les entreprises du gros œuvre ont entamé les travaux immédiatement et sur les chapeaux de roues. La demande pour de nouvelles places de crèche est importante et des attentes sont nées au sein de la population. En réalité, ce n'est pas un chantier, mais cinq qui ont démarré simultanément. La



répartition des travaux en ateliers distincts a l'avantage de permettre de garantir les distances COVID et de mieux échelonner les différentes étapes, ce qui nous assure une avancée conforme au planning. Même s'il est prématuré de donner une date de fin du chantier, on peut cependant tabler sur une échéance en mai 2022, au plus tôt.

Itinéraire de substitution pendant la durée des travaux

Commune de Cheyres-Châbles
Ferme communale



Echelle 1:100

Propriétaire : Commune de Cheyres-Châbles

Adresse : Route du Mussillens 23, 1468 Cheyres

Article : 65

Surface : 3'793 m²

Cheyres, le 4 mars 2021

Zone centre village

E : 2'551'970

N : 1'186'250

— Itinéraire piéton habituel

— Itinéraire piéton de substitution (lorsque certains travaux ne permettent pas le passage par l'itinéraire habituel)



COMMUNE DE CHEYRES-CHÂBLES

1468 Cheyres

BRÈVES DE CONSEIL

FERME COMMUNALE (SUITE)

Quant à la crèche, elle pourrait ouvrir ses portes lors de la rentrée d'août de cette même année. Actuellement se terminent sur place :

- les travaux de gros œuvre (maçonnerie) intérieurs et extérieurs
- les travaux de gros œuvre d'assemblage des châssis préfabriqués bois



Notre ordre de priorité privilégie la partie crèche, vu l'imminence de son ouverture. Les travaux de reconstruction ont donc commencé par la grange, puis le nouveau bûcher, l'annexe et enfin la partie des appartements.

Actuellement il n'y a pas de mauvaise surprise. Tout se passe bien, 80% des travaux ont été adjudgés et nous sommes dans le tir par rapport au budget alloué. Nous devons malgré tout rester vigilants et prudents puisque les travaux dureront encore au minimum 12 mois.

A ce stade, nous tenons déjà à remercier les entreprises adjudicataires pour leur engagement et l'architecte pour son professionnalisme et son travail de suivi. Les conditions météo du début d'année n'ont pas été faciles... Merci à tous ces acteurs !

Dans l'ensemble, l'arrivée du chantier a été très bien accueillie par la population. Quelques mises au point ont été nécessaires notamment au niveau des accès aux abords du chantier. Là encore, nous remercions les utilisateurs de la Route de la Chapelle pour le respect des signalisations ainsi que les habitants de l'immeuble communal pour leur compréhension face aux diverses nuisances. Les

travaux sont loin d'être terminés et il va falloir s'armer de patience.

Suite à la mise en place du nouvel exécutif, quelques nouveaux visages sont apparus au sein de la commission de bâtisse. Je tiens à remercier sincèrement les membres sortants pour leur travail et leur engagement. J'ai eu énormément de plaisir à collaborer avec chacune et chacun et, aux nouveaux arrivants, je souhaite plein de plaisir et de satisfaction.

Pour terminer, j'aimerais encore remercier les membres sortants du Conseil communal et du Conseil général pour leur confiance et l'excellente collaboration construite tout au long de cette belle aventure de rénovation.

Pour la commission de bâtisse (CoBa)
Le président sortant, Stéphane Rey



BRÈVES DE CONSEIL

PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉCHETS VERTS : LA COMPOSTIÈRE LE PÉCHAU

Nous collaborons depuis de nombreuses années avec Manu Crausaz à Châbles pour la mise en valeur des déchets verts des habitants de Cheyres-Châbles.

Depuis cette année, la Compostière Le Péchau est heureuse de poursuivre la récupération et la valorisation de ces déchets organiques urbains, soit à la déchetterie ou sur son site de Châbles.

Les jardiniers amateurs ou professionnels y trouveront toute une gamme de produits : compost pour jardin, terreau, terre fine, écorce d'ornement, bois haché etc...

Les cartes de compacteurs communaux permettent l'accès à la compostière et le passage sur la balance sans qu'aucune taxe ne soit prélevée. Le coût de ces déchets verts demeure à la charge de la commune.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA COMPOSTIÈRE

Déchargement de déchets verts
Lu - Sa 06h30-19h00

Vente, conseils, assistance, livraisons,
Lu - Ven : 7h30 - 12h00 13h00 - 17h00
Sa : 08h00 - 11h30

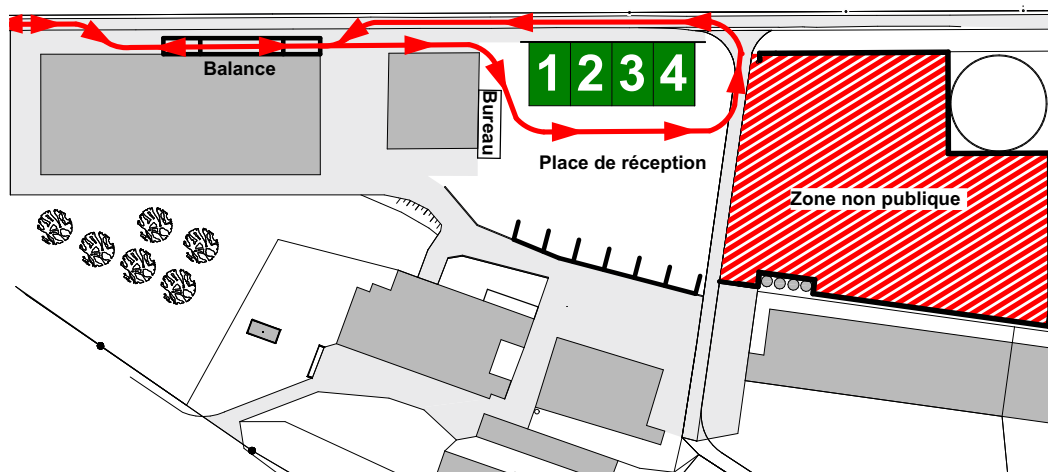
Nouveau : nous avons installé une benne dans l'enceinte de la déchetterie de Cheyres pour recevoir vos déchets verts d'au maximum le volume d'un coffre de voiture.

Pour plus de renseignements, se référer au site www.lepechau.ch ou par tél. au 026 663 56 60.

1	2	3	4
Déchets verts	Souches	Branches sans feuilles	Terre Végétale

Compostière Le Péchau Sàrl

Rte de Mussillens 91
1474 Châbles
compostiere@lepechau.ch



BRÈVES DE CONSEIL

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSTRUCTIONS

Dans l'onglet « Aménagement du territoire et constructions » du site de la commune vous y trouverez :

- une **liste** non exhaustive des **travaux** pour définir la catégorie de permis
- le lien de l'application cantonale **FRIAC** qui permet de centraliser toutes les demandes de permis de construire
- **les liens** vers les règlements, les formulaires, les listes et les guides

Ainsi qu'un

- **schéma détaillant la procédure** qui vous permet de connaître son déroulement et d'estimer sa durée.

En général :

Pour entreprendre et vous aider dans ces démarches,
vérifiez si votre propriété :

1. est un bien culturel protégé OUI/NON
2. se trouve dans le périmètre de protection du site construit OUI/NON
3. se trouve dans une zone de danger naturel OUI/NON

Si vous deviez répondre **OUI** à l'une des trois questions ci-dessus, contactez le service technique de la commune : constructions@cheyres-chables.ch

ATTENTION

Le taux maximum de résidences secondaires ayant été atteint, toute nouvelle construction doit être occupée comme résidence principale. Veuillez fournir une attestation.

Il est interdit de commencer les travaux avant l'obtention du permis de construire.

SUBVENTIONS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Approuvé par le Conseil général le 25 mai 2020, un règlement communal soutient les mesures prises par les citoyens visant à recourir aux énergies renouvelables ou à favoriser des économies d'énergie. Selon ce règlement, chaque citoyen/ménage peut obtenir une subvention de 500.- maximum pour des investissements ou achats allant dans la direction de l'économie d'énergie. Les modalités et investissements soutenus figurent dans le règlement, ainsi que le formulaire à remplir. Pour tout renseignement, s'adresser à l'administration communale ou se reporter au site internet – onglet règlements « Règlement communal promotion des énergies renouvelables et formulaire ».

BRÈVES DE CONSEIL

PLANTATION D'ARBRES



AU PIED DE NOS ARBRES...

46 arbres et 90 arbustes: les outils de notre Monsieur Jardinier n'ont pas chômé en 2020 !

Tilleuls, saules ou noyers sont destinés à offrir de l'ombre aux promeneurs friands d'un moment de repos sur un banc ou aux usagers de la plage. Troènes, rosiers sauvages, viornes et noisetiers offriront quant à eux des espaces naturels vivants et nourriciers à la faune, des abris utiles aux oiseaux, bienveillants lieux de passage entre lac et forêts. Guillaume Gomonet, responsable du Service Parcs et Chemins, raconte avec enthousiasme ses projets bien aboutis et explique les raisons de la plantation, en plus des arbres déjà cités, d'une trentaine de cerisiers à proximité du Centre sportif. « Il s'agit de proposer une compensation écologique suite à l'impact de la réfection de la piste cyclable près du Moulin, note-t-il. En accord

avec la Grande Cariçaie, nous avons proposé de planter ces arbres fruitiers qui font partie de l'histoire du lieu, en revitalisant par ailleurs la haie à proximité ». Un beau projet qui, comme tant d'autres, mettra quelques années avant de porter ses fruits... Question fruits, justement : afin d'éviter une monoculture dommageable pour la biodiversité et éviter la prolifération de ravageurs, les 30 cerisiers hautes-tiges sont de variétés différentes. « Les périodes de fructification sont ainsi décalées... de même que les périodes de récolte, lorsqu'elles seront envisageables ! » Heureux d'avoir pu mener à bien ce projet, Guillaume Gomonet se dit également ravi des nombreuses réactions positives qui lui ont été adressées. Même de la part de Grange-Neuve !

Enfin, « cerise » sur le gâteau, des tas de bois spécialement conçus et orientés ont été installés dans la zone de la future haie vivace, afin d'offrir des abris précieux aux petits mammifères, particulièrement aux hérissons. Raison supplémentaire pour admirer les lieux et... tenir les chiens en laisse !

BRÈVES DE CONSEIL

RÈGLEMENT SUR LA DÉTENTION ET L'IMPOSITION DES CHIENS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Chapitre 3 – Police des chiens / articles 3 à 10

Merci à chaque propriétaire de chiens de se conformer au règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens et notamment de ramasser les déjections de son animal pour les éliminer dans les nombreux robots installés sur le territoire communal.

L'administration communale reçoit de fréquentes plaintes par suite de comportements inappropriés de propriétaires de chiens, mais également à cause des déjections canines laissées sur place, de sachets malodorants lancés n'importe où ou déposés hors des installations prévues à cet effet.

Les rappels et informations de sensibilisation régulières transmises par l'administration communale ne permettent pas de régler toutes ces situations. Il nous est impossible d'agir concrètement envers le propriétaire canin s'il n'est pas connu. En cas de constat d'un comportement indélicat, n'hésitez pas à vous adresser aimablement au propriétaire et le cas échéant de nous annoncer cette situation afin que nous puissions intervenir auprès de cette personne.



COMMUNE DE CHEYRES-CHÂBLES
CANTON DE FRIBOURG



COMMUNE DE CHEYRES-CHÂBLES
CANTON DE FRIBOURG

CHAPITRE 3: Police des chiens

(Extrait du règlement sur la détention et l'imposition des chiens du 22.12.2017)

Art. 3 En général (Art. 35 et 36 LDCh)

¹ La personne qui détient un chien doit éduquer son animal de façon à assurer la protection des personnes, des animaux et des choses et doit en tout temps l'avoir sous contrôle.

² Il est interdit, en particulier, d'incommoder des passants et des passantes avec un chien.

Art. 4 Chiens errants (art. 14 et 22 LDCh)

¹ Est considéré comme errant le chien qui échappe durablement à la maîtrise de la personne qui le détient.

² Il est interdit de laisser son chien errer sur le territoire communal.

³ Lorsqu'il apprend qu'un chien erre sur son territoire, le conseil communal entreprend toute mesure afin d'en identifier le détenteur ou la détentrice. S'il n'y parvient pas, il signale le chien errant au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après: le Service) ou, à défaut, à la police.

Art. 5 Chiens dangereux a) Mesures de prévention (art. 24 LDCh)

¹ Lorsqu'il apprend qu'un chien a adopté un comportement agressif, le conseil communal prend envers le détenteur ou la détentrice domicilié(e) sur son territoire les mesures de prévention nécessaires.

² Il peut, notamment :

- a) entendre la ou les personnes victimes du comportement du chien
- b) entendre le détenteur ou la détentrice et examiner avec cette personne s'il y a lieu de prendre des mesures particulières
- c) avertir le détenteur ou la détentrice que, en cas de récidive, le chien sera signalé au Service
- d) si le comportement du chien laisse craindre la mise en danger de personnes, le signaler immédiatement au Service

Art. 6 b) Signalement (Art. 25 LDCh)

Le conseil communal est tenu de signaler au Service tout chien :

- a) ayant blessé une personne
- b) ayant gravement blessé un animal
- c) présentant des signes d'un comportement d'agression supérieur à la norme

Art. 7 Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse (art 30 LDCh)

¹ Les chiens sont interdits dans les lieux suivants :

- Tous les locaux de l'administration communale
- La plage du grand port communal du 1^{er} mai au 30 septembre

² Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse dans les lieux suivants :

- Les cours d'école
- Les places de repos
- Les places de jeux
- Les ports
- La plage du grand port communal du 1^{er} octobre au 30 avril
- Les autres plages
- Dans un périmètre de 15m des endroits mentionnées à l'art. 7 al. 1

³ Ces restrictions ne sont pas applicables aux chiens d'aide ni aux chiens utilisés lors d'interventions listées à l'art. 30 al. 2 LDCh.

Art. 8 Tenue en laisse en forêt (art 49 RDCh)

¹ Du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

² Les prescriptions relatives aux réserves naturelles sont réservées.

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCN)

¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et prive d'autrui.

² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

Art. 10 Impact sur les cultures, les animaux de rente, les animaux de compagnie, la faune et l'environnement (art. 38 LDCh)

¹ Le détenteur ou la détentrice veille à ce que son chien ne porte pas préjudice aux exploitations agricoles et viticoles, aux animaux de rente, aux animaux de compagnie ou à la faune et à la for sauvages.

² La législation sur la chasse est réservée.

BRÈVES DE CONSEIL

INFORMATION - FACTURE QR

Afin de suivre les évolutions technologiques et respecter le délai fixé par les institutions financières, la Commune de Cheyres-Châbles a le plaisir, dès le mois de mai 2021, d'éditer toutes ses factures avec le QR code. La QR-facture conserve une section paiement et un récépissé remplaçant les bulletins de versement actuels.

TROIS POSSIBILITÉS POUR PAYER FACILEMENT LA QR-FACTURE



VIA LE MOBILE BANKING

Ouvrez l'app mobile banking sur votre smartphone, scannez le Swiss QR Code avec la fonction de lecture de code QR puis déclenchez le paiement du bout du doigt.



VIA L'E-BANKING

Ouvrez l'e-banking, scannez le code Swiss QR Code avec le lecteur de code QR ou via la caméra de votre PC et puis déclenchez le paiement en cliquant.



PAR POSTE

La QR-facture fonctionne comme un bulletin de versement existant et peut être payée soit au guichet d'une filiale de la Poste, soit dans une filiale en partenariat ou par ordre de paiement envoyé à la banque sous enveloppe.

INFORMATION - eBILL

Depuis le 1er janvier 2021, la Commune de Cheyres-Châbles offre la possibilité de recevoir, pour ceux qui le désirent, leur facture directement par la plateforme eBill.

eBill est la facture numérique pour la Suisse. Avec eBill, vous ne recevez plus vos factures par la poste ou par e-mail, mais sous format numérique dans votre e-banking ou e-finance, là où vous les réglez. En quelques clics seulement, vous vérifiez et réglez les factures en gardant le contrôle sur tous les processus..



SIMPLE

Les paiements sont transférés sans erreur et de manière fiable – avec beaucoup moins d'efforts que pour les factures classiques.



SÛR

eBill offre une sécurité à 100% dans le trafic des paiements – seules les factures fiables sont transmises.



RAPIDE

Les factures sont reçues par voie numérique et sont payées en quelques clics seulement.



GRATUIT

eBill est un service intégré, directement disponible dans votre e-banking.



MOINS DE PAPIER

Grâce à un processus de facturation numérique, la consommation de papier est nettement réduite.



CONTRÔLE À 100%

Contrôle total et aperçu transparent des paiements – à tout moment et n'importe où.

VIE DE LA COMMUNE



NAISSANCES

Bienvenue à ...

Liandro	21 octobre 2020	fil de Figueiredo Gomes Válder Filipe et Tattoli Amanda
Océane	26 février 2021	fille de David Valentin et Krisztina
Ludivine	11 mars 2021	fille de Huguet Florian et Céline
Lou	4 avril 2021	fille de Marguerat Fabien et Smets Lory
Raphaël	5 mai 2021	fil de Riedo Patrick et Gavillet Carole
Martin	25 mai 2021	fil de Chanez Denis et Valérie

DÉCÈS

Nous adressons l'expression de notre profonde sympathie à la famille, aux proches et aux amis de :

Gertrud Steinger

Henri Gendre

Clotilde Bersier

René Pillonel

Chloé Gigandet

Stephen Green

Erhard Berthoud-dit-Gallon

Orsolya Spiegel

Thérèse Gaillard

Ada Streit

Claude Pache

André Jaccard

qui nous ont quittés récemment.

COMMUNICATION AUX HABITANTS

ACTUALITES 2021

CHEYRES-CHÂBLES TOURISME

La situation s'améliore mais reste fragile et le comité a décidé d'organiser l'assemblée générale de Cheyres-Châbles Tourisme 2021, cette année encore, par correspondance. Certaines manifestations sont reportées comme le **Marché de l'artisanat et du terroir** et la 3ème édition de la **Balade gourmande**.

La Fête Nationale 2021 aura lieu **dimanche 1er août dès 18h00** aux Vergers de Châbles. Les Diablotins vous proposeront une restauration sur place. Une allocution par une personnalité de la commune est prévue à 21h00. Les feux d'artifice animeront cette soirée dès 21h30. Programme détaillé à suivre. Sous réserve de nouvelles restrictions liées au Covid.



La matinée Coup d'balai sera organisée samedi 18 septembre 2021 dans tout le canton. Les personnes inscrites en 2020 seront recontactées et nous organiserons le ramassage à Châbles et à Cheyres. Informations/inscriptions sur le site www.cheyres-chables-tourisme.ch dès fin juillet.

Notre comité a besoin de renfort ! Alors si vous avez quelques heures à mettre à disposition du tourisme local et que vous voulez intégrer une équipe dynamique et créative, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail à info@cheyres-chables-tourisme.ch ou par téléphone au 077 527 37 26. Nous répondrons à toutes vos questions avec grand plaisir.

HORAIRES DE L'ADMINISTRATION

L'administration communale reste ouverte au public 16 heures par semaine, assurant une présence aussi bien au guichet que par téléphone. Le choix des plages horaires consacrées à ces demandes de renseignements en direct a été fait en fonction des besoins préalablement constatés et identifiés. Ainsi, par exemple, le bureau communal reste ouvert jusqu'à 18h chaque mercredi. Ce service à la population est essentiel. Reste qu'une grande part des tâches administratives se fait en dehors de ces heures d'ouverture. De nombreux citoyens (on parle de 95% d'entre nous) sont d'ores et déjà connectés et peuvent en tout temps obtenir des informations sur le site communal ou adresser leurs demandes par mail. Par ailleurs, il est toujours possible de prendre rendez-vous en dehors des heures d'ouverture pour des demandes spécifiques avec le service concerné.

Avis de fermeture

L'administration communale sera fermée durant une semaine au mois d'août, soit du lundi 16 au vendredi 20 août 2021.

Nouveaux horaires de l'administration communale à partir du lundi 14 juin 2021 :

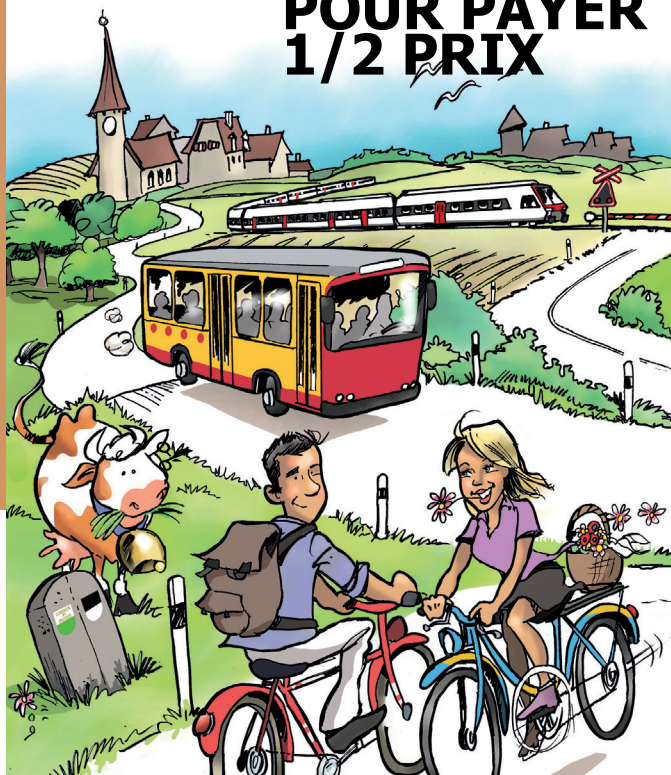
Lundi	08h00 - 11h00	14h00 - 17h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	08h00 - 11h00	14h00 - 18h00
Jeudi	08h00 - 11h00	fermé
Vendredi	fermé	fermé



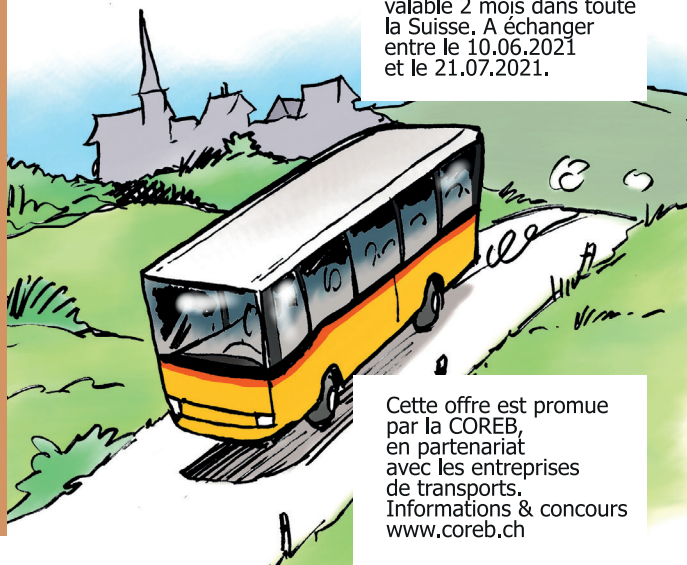
COMMUNICATION AUX HABITANTS



**IL N'EST
JAMAIS
TROP TARD
POUR PAYER
1/2 PRIX**



Profitez de l'abonnement
demi-tarif découverte
valable 2 mois dans toute
la Suisse. A échanger
entre le 10.06.2021
et le 21.07.2021.



Cette offre est promue
par la COREB,
en partenariat
avec les entreprises
de transports.
Informations & concours
www.coreb.ch



**DEMI-TARIF DÉCOUVERTE
DEUX MOIS POUR**

CHF

33.-

Bon.

A échanger contre un demi-tarif découverte pour 2 mois au prix de 33 francs.
Échangez ce bon entre le 10.6.2021 et 21.7.2021 dans un point de vente des
transports publics. N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité officielle. Dans
ce laps de temps, vous pouvez choisir librement la date de début de validité.
Cette offre est valable uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse ou
dans les pays limitrophes.

Numéro d'article: 8272

Code de commande: CRB21



CHEYRES - CHÂBLES info

COMMUNICATION AUX HABITANTS

Au service des associations
du canton de Fribourg

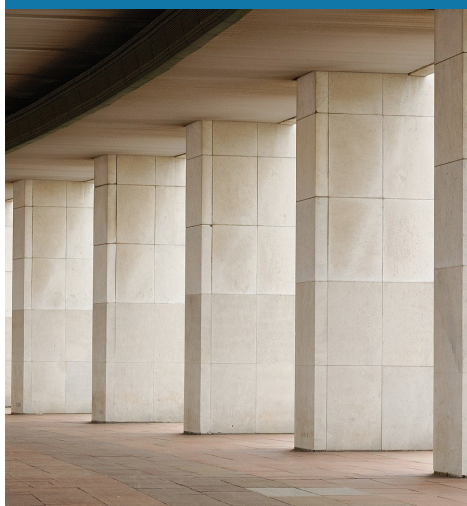


LE RÉSEAU BÉNÉVOLAT NETZWERK

Un réseau d'associations

CONTACTEZ-NOUS

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
1700 Fribourg
026 422 37 07
info@benevolat-fr.ch
www.benevolat-fr.ch



NOS SERVICES

Informations & orientation

Nous offrons de l'information générale via notre site internet, par téléphone ou courriel. Selon vos besoins, nous vous orientons vers d'autres partenaires.

Consultations

Nous vous accueillons gratuitement dans nos locaux pour vous écouter et conseiller dans toutes vos démarches (de la création d'association aux nouveaux projets).

Formations

Chaque année, nous publions un programme de formations qui vous permet d'acquérir de nouvelles compétences pour la gestion des bénévoles et d'associations.

Catalogue de services en ligne

Notre site met à votre disposition un catalogue de services en ligne qui facilite vos recherches.



À PROPOS DE NOUS

Le Réseau Bénévolat Netzwerk est un réseau d'associations fribourgeoises qui collaborent ensemble pour atteindre des buts communs.

Sous forme d'association, nous vous soutenons dans toutes vos démarches et simplifions les collaborations.

Au Réseau Bénévolat Netzwerk, nous nous efforçons de trouver une réponse à toutes vos questions.

COMMUNICATION AUX HABITANTS

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE L'USL

Incertitude quant à la fête des Vendanges, octobre est encore loin...

Si elle peut avoir lieu, ce sera sur un jour, le samedi 9 octobre 2021.

Toutes les informations seront disponibles un mois avant la fête sur le site internet de la commune ainsi que sur Facebook.

La Présidente

Mary-Ann Hayoz

CONCEPT DE STATIONNEMENT - INFORMATION

Suite aux restrictions sanitaires, à l'augmentation du tourisme local et à la mise en place de concepts «parkings payants» sur le territoire de nos communes voisines, nous avons dû faire face, déjà en 2020, à une forte augmentation des véhicules sur nos infrastructures de Cheyres. De ce fait, le Conseil communal avait dû prendre une mesure d'urgence en ouvrant un parking provisoire.

Afin d'éviter cela, le Conseil communal a fait le pari de mettre en place un concept pilote (PARKING PAYANT) pour réguler le flux des véhicules et garantir la sécurité (stationnement sauvage) afin de satisfaire nos citoyen-ne-s.

Bien évidemment, nous encourageons la mobilité douce, les transports publics et le covoiturage pour vos déplacements.

Cette démarche nous permettra d'apprendre les points positifs et négatifs d'un tel concept afin de le mettre en place de manière définitive pour l'été 2022.

En temps qu'habitant et citoyen de la commune, vous aurez droit gratuitement à un badge par foyer pour un numéro de plaque de véhicule. Vous pouvez obtenir ce badge dès à présent auprès de notre bureau communal.

A titre d'information uniquement, sachez que le tarif du parking pendant les weekends des mois de juillet et août s'élève à CHF 5.- par journée.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet et la page FB de la commune !



COMMUNICATION AUX HABITANTS

Site internet communal
www.cheyres-chables.ch onglet jumelage

Site internet, commune de St-Martial
www.saint-martial-gard.fr

Soutien à l'Association du Jumelage, par le
compte de Postfinance 17-585152-3
MERCI



2021 EN DÉS-ÉQUILIBRE !

Chères toutes et Chers tous,

Les nouvelles Autorités du Conseil communal et du Conseil général se sont maintenant mises en place. Nous saluons leurs élections et nous nous réjouissons de travailler avec elles dans un intérêt soutenu. Nous remercions encore les anciens membres de ces Conseils avec qui nous avons collaboré, leur soutien était nécessaire.

Un sentiment de reconnaissance tout particulier va en direction de Monsieur André Jaccard, ancien syndic, décédé subitement en mars dernier. Tant à Saint-Martial qu'à Cheyres-Châbles nous reconnaissons qu'André a été une figure qui a compté dans les relations entre nos deux populations. Nous voulons dire notre sympathie à sa famille.

Dans notre position d'Association indépendante du Jumelage, nous gérons des statuts ainsi qu'une charte de réciprocité rédigée il y a vingt ans, une décision amicale et politique prise à l'époque. Nos échanges envers nos amis cévenols sont très cordiaux mais, avec le temps, l'éloignement et le vieillissement de nos communautés, encore accentuée par la crise Covid, nous constatons une tendance au déséquilibre... nous nous éloignons petit à petit... L'annulation de la rencontre du 20ème anniversaire prévue l'année passée, puis reportée à cette année et définitivement annulée en rajoute en difficultés, même si l'intérêt de nombreuses personnes portait à la rencontre.

Dès lors, charge à nous tous de tenir nos engagements, de faire une démarche individuelle, comme passer un peu de temps dans les Cévennes, au contact de sa population : « Consulter le site www.saint-martial-gard.fr, passer quelques jours de vacances dans la région, une expérience magnifique tant la population est accueillante et les paysages incroyables. » C'est cela que nous vous invitons à faire dès maintenant...

Saint-Martial organisera la journée culturelle « Les chevalets dans la ville », le dimanche 1er août, qui réunira les peintres et dessinateurs amateurs prêts à figer quelques ambiances des rues et détails du village... !

Nous vous souhaitons un bel été et nous nous réjouissons de pouvoir vous donner de nouvelles perspectives...

Paul Grandgirard

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

Février 2021

MANIFESTATIONS

1^{ER} AOÛT 2021

Le Brunch du 1er août aura lieu le
31 juillet à la Ferme Vitagneau.



NOUVEAU DANS LA COMMUNE

La thérapie sonore : un vrai moment de déconnexion et de détente

Les bols tibétains et autres instruments
thérapeutiques entrent en vibration sur, autour
et dans votre corps.

Les vibrations harmonisent le corps, l'esprit et
l'âme et activent des **pouvoirs d'auto-guérison**.
Elles favorisent la **concentration**, permettent
une **diminution considérable du stress et des
tensions**.

Envie d'essayer ? N'hésitez pas à me contacter.



Layne Meinich (Cheyres)
079/359.12.99
doulayne.ch (site encore en construction)



DECHETTERIE CHEYRES-CHÂBLES



Horaires printemps/été
du lundi 29 mars 2021 au samedi 30 octobre 2021

Lundi	10h00 - 11h30	
Mercredi		17h00 - 19h00
Vendredi		17h00 - 19h00
Samedi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h00



Horaires automne/hiver
du lundi 3 novembre 2021 au samedi 26 mars 2022

Lundi	10h00 - 11h30	
Mercredi		17h00 - 19h00
Vendredi		17h00 - 19h00
Samedi	09h30 - 11h30	

Rappel: la déchetterie sera fermée les jours suivants:

Lundi 1er novembre 2021

Mercredi 8 décembre 2021

Vendredi 24 décembre 2021

Samedi 25 décembre 2021

Vendredi 31 décembre 2021

Samedi 1er janvier 2022

Horaires d'ouverture de la benne des encombrants: Tous les jours



Profitez des larges plages d'ouverture et, pour éviter les embouteillages, ne vous précipitez pas à la première heure!



Dans la déchetterie, utilisez les places en épi prévues et stationnez uniquement le temps nécessaire à la dépose des déchets!



En complément de la compostière « Le Péchau » à Châbles, prévue pour le dépôt du gazon et des branches, une benne est mise à disposition à la déchetterie de Cheyres pour recevoir vos déchets verts d'au maximum le volume d'un coffre de voiture.

MEMENTO



Agence postale Volg

Horaires:

Lundi-vendredi 07h00-19h00

Samedi 07h00-16h00

Dimanche 08h00-12h00

Appel d'urgence 144



Police 117



Feu 118



Administration communale
Horaires :

Lundi : matin : 08h00 - 11h00 /
après-midi : 14h00 - 17h00

Mardi : Fermé

Mercredi : matin : 08h00-
11h00 / après-midi : 14h00-
18h00

Jeudi : matin : 08h00-11h00 /
après-midi : Fermé

Vendredi : Fermé

PROCHAINE ÉDITION
CHEYRES-CHÂBLES INFO

DÉCEMBRE
2021

Adresse de contact :
Administration communale
1468 Cheyres

Tél. 026 663 37 91
commune@cheyres-chables.ch